



JOURN@L FOOT

N°513 DU 31 MARS 2022

ATTENTION !

Au cours de ces dernières semaines plusieurs accidents sont à déplorer sur nos stades, dont certains très graves. Nous rappelons que **tous les pratiquants et pratiquantes du club, quel que soit leur âge doivent être obligatoirement licenciés.**

Tous les dirigeants, encadrants, responsables d'équipes doivent posséder une licence « dirigeant ». Les bénévoles du club n'ayant pas le statut de dirigeants doivent posséder une licence « bénévoles » (à tarif réduit). A défaut de licence, et en cas d'accident, LA RESPONSABILITE PERSONNELLE DU PRESIDENT serait engagée ! Par ailleurs pour les titulaires d'une licence de joueurs ou arbitres, la souscription d'une licence « dirigeant » dans ce même club est gratuite !

COUPE DE FRANCE

Le 1er tour de la Coupe de France aura lieu le 28 Août 2022.

MEDAILLES DE DISTRICT

Demande à adresser au DISTRICT, date limite le 30 avril 2022.

PERMANENCE TELEPHONIQUE

Week-end du 2 et 3 avril 2022
Emmanuel DUPRE : 06 40 51 46 34

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1

REGLEMENTS P2

DISCIPLINE P3

FEMININES P5

TECHNIQUE P7

JEUNES P8

FUTSAL P9

CARNET NOIR

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Jordann Bernet-Fabry du CS Megève. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.

CLUB NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°2 (PAYABLE AU 15/02)

ARTHAZ SPORTS

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger « Formulaires divers » Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

DIVERS :

République Française : Campagne « Santé mentale des adolescents »

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

Dubouilh – Valerio – De Sousa – Gougeon – Delteil - Conde
CS2A – FC La Filière – Haut Giffre – FC Thones – US Argonay – AJ Ville la Grand

Commission des Jeunes :

GFA Rumilly Vallières (3) – US Annemasse – FC Salèves – FC Evian – Marignier SP - CA Bonneville (2) – Pays de Gex – Vuache – US Pringy – FC Aravis – ESC Olympique – Gpt Alpes – Morzine – Epagny – Bonneville – Argonay – FC Cruseilles – US Challex – Ent Pays de Cruseilles – ES Douvaine Loisin – US Semnoz Vieugy – GJ Armoy Lyaud Perrignier – ES Valleiry – AG Bons – Allinges – US Semnoz Vieugy

Commission Sportive :

ES Chilly – US Annemasse – ES Viry – US Challex – CS Vacheresse – Semnoz – AS Marin – ES Lanfonnet – ES Sciez – FC Brevon - Marnaz
Assah

Commission des Coupes :

AS Sillingy

Commission des Règlements :

ST Julien – JS Reignier

Commission Féminines :

GFA RV – AS Sillingy – USAV – Douvaine/Loisin – Vallée Verte – CS St Pierre – AS Viuz – AS Thonon – FC Vallée Verte

Commission de l'Arbitrage :

FC Brevon – Vallée Verte - Belarbi – Guiot – Pignol – Oz - Guerin

Commission du Statut de l'Arbitrage :

MM. Guiot – Karazeybek – Pignol – Oz – Karazeybek

Commission des Délégués :

Baulmont - Marcotullio

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER**Réunion du 28/03/2022****Publiée le 31/03/2022**

DECISIONS

MATCH n°23404644**DOSSIER N° 513/49 : LE LYAUD ARMOY 1 – DOUVAINE LOISIN 1 – SENIORS D3 Poule A du 06/03/2022**

Considérant que du rapport de l'éducateur de DOUVAINE LOISIN, il apparaît que sur certaines licences les photos des joueurs n'étaient pas récentes et qu'il était impossible d'identifier les personnes. Il apparaît de plus qu'une licence avec une photo d'une personne ne correspondait pas au joueur qui aurait été présenté.

Considérant que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN en a fait la remarque à l'arbitre, que celui-ci s'est énervé et a décidé de ne pas faire disputer la rencontre.

Considérant que du rapport de l'éducateur du LYAUD ARMOY, il apparaît que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN a bien trouvé méconnaissable un joueur du LYAUD ARMOY, que l'arbitre a pris à part les deux éducateurs pour leur signifier qu'il gèrait la situation. Il apparaît également que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN n'y mettait pas de bonne volonté et qu'il a tiré brusquement la tablette des mains de l'arbitre, que celui-ci a décidé de ne pas faire jouer la rencontre.

Considérant que du rapport de l'arbitre, il apparaît que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN l'a empêché une première fois de poursuivre le contrôle de l'identité des joueurs.

Considérant que l'arbitre admet dans son rapport que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN l'a de nouveau, et ce après un rappel à devoir aux deux capitaines, au délégué et aux deux entraîneurs, empêcher l'arbitre de faire le contrôle des identités une seconde fois et que de ce fait, il a décidé que la rencontre serait non jouée.

Considérant qu'il appartient à l'arbitre de vérifier l'identité des joueurs figurant sur la feuille de match et éventuellement d'interdire de participer à la rencontre ceux qui ne seraient pas en règle.

Considérant que cette vérification est obligatoire avant de débiter la rencontre.

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre que l'éducateur de DOUVAINE LOISIN l'a empêché de faire ce contrôle et ce par deux fois.

Mais attendu qu'il revenait dès lors à l'arbitre d'exclure si nécessaire l'éducateur de DOUVAINE LOISIN, celui-ci étant inscrit sur la feuille de match afin de poursuivre la vérification des licences dans de bonnes conditions.

Attendu que l'arbitre n'a de ce fait pas mis en œuvre tous les pouvoirs en sa possession pour faire débiter la rencontre sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements transmet le dossier à la Commission Sportive pour programmation de la rencontre.

MATCH n°23404402**DOSSIER N° 513/50 : COMBLOUX 1 – AYZE 1 SENIORS D2 Poule A du 12/03/2022****En la forme :**

La réclamation d'après match formulée par le club d'AYZE portant sur le fait que « l'arrêté municipal est signé le 1^{er} mars 2022 avec une date d'effet au 22 février 2022, que pour un match devant se jouer le samedi à 20h, celui-ci doit se jouer le lendemain si le terrain le permet, que le match aurait pu se jouer sur un terrain de repli et que le report d'un match doit intervenir H-48 avant la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Concernant l'arrêté municipal, le District est juridiquement incompétent pour dire si un arrêté municipal est légal ou pas. C'est une prérogative en dernier recours des juridictions administratives.

Considérant le fait que le match aurait dû se jouer le lendemain, il apparaît que le club de COMBLOUX fait état d'un arrêté municipal interdisant la pratique du football sur le terrain de la commune du 22 février 2022 au 14 mars 2022. Cela interdisait la tenue de toute rencontre sur le terrain concerné le dimanche 13 mars 2022.

Concernant un éventuel terrain de repli, l'article 2.11.6 des RG du District dispose « *qu'un match ne pouvant se jouer sur une pelouse interdite par arrêté municipal pourra se dérouler sur un terrain de repli classé* »

Attendu que les dispositions de cet article ne sont pas contraignantes pour les clubs du fait de son intitulé (« pourra » et non « devra ») et que seule la Commission sportive peut exiger un terrain de repli homologué.

Concernant le fait qu'après deux remises de match consécutif, le club devra obligatoirement proposer un terrain de repli.

Attendu que le match COMBLOUX 1 / AYZE 1 est le 1^{er} match remis par arrêté municipal concernant l'équipe première du club, équipe objet du présent litige, cet article n'a de ce fait pas vocation à s'appliquer au cas de l'espèce.

Concernant le fait que le report d'un match doit intervenir H-48 avant la rencontre.

Considérant que le délai de remise d'un match SENIORS par arrêté municipal est de 5h avant l'horaire de ladite rencontre, que le club doit envoyer au District l'arrêté municipal, prévenir l'équipe adverse et les officiels.

Attendu que par mail du 11 mars 2022 à 14h51, le club de COMBLOUX a envoyé au District l'arrêté municipal, qu'il a prévenu le club d'AYZE ainsi que les officiels.

Attendu que le club de COMBLOUX a ainsi rempli ses obligations.

Décision :

La Commission des Règlements transmet le dossier à la Commission Sportive pour programmation de la rencontre.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DISCIPLINE

Président de séance : Bernard CHENEVAL

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO

Présents : Denis MOUCHET, Philippe CHEVRIER, Pierre BERNARD, Sandrine DEGORNET, Alain ROSSET

Réunion du lundi 28-03-2022

Publié le jeudi 31-03-2022

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que : Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux. Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à

un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 29- 510/50179-1

Match N° 23404059 Seniors D2 – Poule B du 27/02/2022

FC BEAUMONT COLLONGES – CRAN OLYMPIQUE

Dossier N° 30- 511/50252-2

Match N° 23404645 Seniors D3 – Poule A du 06/03/2022

MARIGNIER SPORT II – ET. SP CLUSIENNE

Dossier N° 31- 511/50783-1

Match N° 23405647 Seniors D4 – Poule C du 06/03/2022

ENT ST JEOIRE LA TOUR II – CA BONNEVILLE II

Dossier N° 32- 511/53181.1

Match N°24124885 U17 D2 Poule B du 12/03/2022

CS2A 1 – MARIGNIER 1

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N° 32- 511/53181.1

Match N°24124885 U17 D2 Poule B du 12/03/2022

CS2A 1 – MARIGNIER 1

Sont convoqués le mardi 12 avril 2022 à 18h30 (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :

BOUAICHA Zakaria

CS2A :

Le Président ou son représentant

PERRET Frédéric, arbitre assistant

HAMADA Mohamed, délégué

LATRON Morgan, éducateur

DECOUTURE Lyderic, joueur n°6 et son tuteur légal

MARIGNIER :

Président ou son représentant

RIBEIRO Amado, arbitre assistant

LOBRY Océane, éducatrice

CALISKAN Yasin, joueur n°8 et son tuteur légal

KANOUE Isaac, joueur n°9 et son tuteur légal

OZTURK Mikail, joueur n°12 et son tuteur légal

Dossier N° 33- 511/50013.2

Match N°23403893 Seniors D1 du 12/03/2022

ANNECY LE VIEUX 2 – ALLINGES 1

Sont convoqués le lundi 25 avril 2022 à 18h30 (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :

SALHI Malek

ANNECY LE VIEUX :

Le Président ou son représentant

CHAFFARD Gilles, délégué

FALCONNIER Laurent, éducateur
LUWONGO MANGANI Sylvestre, capitaine

ALLINGES :

Le Président ou son représentant
MARTIN Stéphane, éducateur
ESCOFFIER Valentin, capitaine
KADIM Marouane, joueur n°14

CONVOCATION CONFRONTATION

Dossier N° 01- 513/50014.2

Match N°23403894 Seniors D1 du 13/03/2022

AS SILLINGY – MARIGNIER SPORT

Sont convoqués le lundi 19 avril 2022 à 18h30

L'arbitre :

TEXEIRA MONTEIRO Pedro

AS SILLINGY

Le Président ou son représentant
BOUSSOT Tom, joueur n°3

COMMISSION FEMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ

Les plateaux féminin Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9), Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) et Foot à 8 (sous-catégorie U10-U11-U12-U13) sont l'occasion de réunir les joueuses U7F à U13F de votre club afin de les faire évoluer ensemble.

Calendrier :

Samedi 28 mai en extérieur

Samedi 4 juin Événement promotion « **FETE DU FOOTBALL FEMININ** » sur la journée au parc des sports d'Annecy.

COUPE U15F

Calendrier :

Coupe ¼ finale samedi 30 avril – **Coupe ½ finale** samedi 4 juin (lors de la fête du football féminin) – **Coupe Finale** dimanche 12 juin

COUPE U18F

Calendrier :

Coupe T1 samedi 19 mars – **Coupe ¼ finale** samedi 14 mai – **Coupe ½ finale** samedi 28 mai – **Coupe Finale** samedi 11 juin

CHAMPIONNAT U18F (Projet 2022/2023)

Dans le cadre de l'essor de la pratique féminine au niveau du Football Régional et faisant suite à la demande de plusieurs clubs désireux d'intégrer le **Championnat U18F de la Ligue**,

La Commission Régionale Sportive Féminine souhaite connaître les clubs qui seraient intéressés par l'organisation la saison prochaine (**2022/2023**) d'un championnat interdistrict de U18F en Football à 11.

Ce projet serait une étape intermédiaire entre le championnat régional U18F (Foot à 11) et notre championnat départemental U18F (Foot à 8).

Il devrait par ailleurs permettre d'apporter une réponse à l'attente des clubs et ainsi faciliter un prolongement du développement de la pratique au sein des équipes Seniors F.

Afin de connaître les clubs intéressés, pouvez-vous cliquer et renseigner le lien suivant avant le **lundi 4 avril 2022**. <https://forms.gle/t7na5mbCGyYijocP9>

Une réponse de votre part permettrait d'envisager une suite à cette initiative

COUPE SENIORS F**Calendrier :**

Tour de cadrage : Dimanche 24 avril - **Coupe ¼ finale :** jeudi 26 mai 2022 - **Coupe ½ finale :** dimanche 5 juin 2022 - **Coupe Finale :** dimanche 12 juin 2022

TECHNIQUE (Plan d'action)

- **PPF U12F :**
 - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF U13F :**
 - Mercredi 27 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 15 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse
- **PPF U14F :**
 - Mercredi 13 avril Centre de perfectionnement
 - Lundi 18 avril Tournoi de préparation
 - Samedi 30 avril Challenge Inter District
- **PPF U15F :**
 - Jeudi 28 avril Centre de perfectionnement
 - Mercredi 8 juin Match de préparation
 - Mercredi 22 juin Match de préparation
 - Dimanche 26 juin Tournoi Franco-Suisse

PPF U14F

Dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des joueuses, vous trouverez ci-dessous la sélection U14F qui participera à un tournoi de préparation le **lundi 18 avril** et au challenge interdistrict du **samedi 30 avril**.

La liste des joueuses retenues

BUISSON Maelly	US Annemasse/Gaillard
KIEFFER Kléa	Thonon Evian Grand Genève

ASSI Amarens	FC Gavot
CHAMOT Mathilde	ASP Villaz
FIRINU Lily	ES Thyez
GUIGUE BERTHET Jessie	SP Marignier
LOUP Ninon	FC Vallée verte
PAPILLON Djina	FC Vallée verte
BOUHADRA Jasmine	Thonon Evian Grand Genève
CHARON Mélina	FC Cranves Sales
LUCAS Célia	SP Marignier
MEYNET MEUNIER Mathilda	CS Amphion Publier
POINTE Victoire	US Annecy le vieux
MIKAELIAN Milena	FC Annecy
VUARAND Cyrielle	FC Gavot

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Foot des Enfants

Festi-Foot

Une fois la répartition des clubs faite, les responsables des catégories devront s'arranger entre eux pour modifier leur présence. En cas de besoin contacter **Sandrine Janssoone (et non le club accueil)**

Matin : Accueil de **9h à 9h20** –Fin à 12h

Après-midi : Accueil de **13h à 13h20** –Fin 16h

09.04 : Chavanod

Clubs invités le matin (24) : Chavanod (5) – Epagny (5) – Foot Sud 74 (2) – Lac Bleu (3) – Lanfonnet (4) –
Thônes (2) – Villaz (3)

Clubs invités l'après-midi (19) : Annecy (4) – Aravis (2) – Cran (1) – Dingy (1) – La Balme (2) –
La Filière (4) – Pringy (5)

Journée Nationale des u7

Annecy le Vieux le **samedi 18 Juin 2022**

Finale Départementale Festival u13

Divonne le samedi **2 Avril 2022** (toutes les informations sont sur le PV Jeunes)

Les clubs ont reçu les informations en lien avec la journée

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Afin d'éviter les amendes pour feuilles de matchs manquantes (50€), nous demandons aux responsables de plateaux et éducateurs de nous faire parvenir une feuille de match (U7 - U9 – U11) avec le motif du report.

U9**Le 12.02.2022**

Sauverny 1 – Brevon 1 – Léman 1 – Anthy Margencel 3 – Sallanches 4 – Marnaz 1 - St Pierre 5 – Pringy 6 - Ville la Grand 1 - St Jeoire La Tour 1 - US AAG 17

Le 05.03.2022

Pringy 1

Le 19.03.2022

St Julien 2 – Vuache 1 – Seynod 2 - Semnoz Vieugy 3 - Mont Blanc 3 - Ht Giffre 3

U7**Le 05.03.2022**

Arenthon Scientrier - Amphion – Thonon

Le 19.03.2022

Bonneville - Ville la Grand – Etrembière - St Jeoire La Tour

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean Michel BAULMONT

NOTE AUX CLUBS

Tous les matchs non joués du 19/03 et du 26/03 ont été reprogrammés au **mercredi 06/04**.

U13 : FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES – AMENDES SAISIES

- Neydens 1 – Semine 1
- GJ Anthy/Marg/Sciez 1 – Amphion 2
- Neydens 2 – Divonne 2
- Pays de Gex 6 – Cluses Scionzier 4
- Foot Sud 74 2 – Semnoz Vieugy 3
- Thones 1 - Prin/Meyt/Anne. Fem. 5
- Semmoz Vieugy 4 - Poisy 3
- Prevessin Mo 2 - Entente Pays Cruseil 2
- Lyaud-Armoy 2 - Bons En Chablais 4
- Thon/Evi/Gen/ St Jul 6 - Foron F.C. 2
- Magland 1 - Marignier 3
- Vallee Verte 2 - Douvaine-Loisin 3
- Cluses Scionzier Fc 2 - Annemasse/Ambi/Gaill 2
- Pringy 1 - Bons En Chablais 1
- Pringy 2 - Chavanod 1
- Foot Sud 74 1 - Asp Villaz 1
- G.C. USSS 1 - GJ Dingy/Lanfonnet 1
- Cluses Scionzier Fc 3 - Thonon Evian Geneve 4
- F. Sud Gessien 1 - G.O. Bas Chablais 1
- Aravis 1 - Annecy F.C. 3
- Chamonix 1 - Cluses F.C 1
- Semmoz Vieugy 2 - Cheran F.C. 2

FORFAIT GENERAL DU CLUB DE L'ODYSSEE

Le club de L'ODYSSEE doit 85 euros au District 73

Indemnités dues aux clubs qui se sont déplacés à L'ODYSSEE :

24170519 ODYSSEE contre FLAC2 50KMS*2= 100 euros

24170524 ODYSSEE contre FC RUMILLY VALLIERES 62KMS*2=124 euros

24170536 ODYSSEE contre A S THONON 44 KMS*2= 88 euros

24170548 ODYSSEE contre MARNAZ FC 50 KMS *2= 100 euros

24170640 ODYSSEE contre AFROCHETTE O 124KMS*2= 248 euros

24170580 ODYSSEE contre AIX FC 78KMS*2=156 euros

Les districts espèrent que le club de l'ODYSSEE se remettra très vite de ce mauvais passage et sera présent lors de la prochaine saison.

JOURNEE N°11

24170578 **US CHARTREUSE GUIERS contre FC RUMILLY VALLIERES**

MERCREDI 27 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES AUX ECHELLES 73

24170587 **CBF 74 contre FC MARNAZ**

DIMANCHE 13 MARS 2022 A 19H00 AU GYMNASSE P BRIFFOD 74 BONNEVILLE

TOUJOURS EN ATTENTE DE FEUILLE DE MATCH.

JOURNEE N°15

24170601 **AF ROCHETTE O 1 contre F LAC ANNECY 2**

VENDREDI 01 AVRIL 2022 A 21H00 AU GYMNASSE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170603 **FC RUMILLY VALLIERES contre FC AIX**

DIMANCHE 03 AVRIL 2022 A 19H30 GYMNASSE MONERY 74150 RUMILLY

24170599 **FC MARNAZ contre CHARTREUSE GUIERS U S**

MERCREDI 08 JUIN 2022 A 19H30 GYMNASSE ROSSET 74460 MARNAZ

24170604 **F BOURGET UNITED 1 contre A FUTSAL ROCHETTE O 2**

JEUDI 31 MARS 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°16

24170610 **FUTSAL LAC ANNECY 2 contre FC RUMILLY VALLIERES**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 18H30 GYMNASSE SOMMEILLER RUE DES SOEURS BLANCHES 74000 ANNECY

24170609 **AIX FC contre FUTSAL BOURGET UNITED 1**

SAMEDI 09 AVRIL 2022 A 20H00 GYMNASSE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

24170605 **A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre CHARTREUSE GUIERS US**

VENDREDI 08 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

24170607 **AS THONON contre A FUTSAL ROCHETTE 2**

DIMANCHE 24 AVRIL A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170608 **F BOURGET UNITED 2 contre MARNAZ FC**

JEUDI 07 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

JOURNEE N°17

AIX FC contre THONON AS

SAMEDI 16 AVRIL 2022 A 20H00 AU GYMNASSE GARIBALDI 73100 AIX LES BAINS

CBF 74 contre A F ROCHETTE O 2
DIMANCHE 17 AVRIL 2022 A 19H00 GYMNASSE P FALLION 74130 BONNEVILLE

A F ROCHETTE O 1 contre F C RUMILLY VALLIERES
VENDREDI 15 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE 73110 VALGELON LA ROCHETTE

CHARTREUSE GUIERS US contre F BOURGET UNITED 2
MERCREDI 13 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DES ECHELLES 73360 LES ECHELLES

FC MARNAZ EXEMPT

F BOURGET UNITED 1 contre F L ANNECY 2
JEUDI 14 AVRIL 2022 A 21H00 GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

MATCHS EN RETARD OU REPROGRAMMES

24170549 **AS THONON** contre **AIX FC** LE DIMANCHE 08 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170642 **AS THONON** contre **CBF 74** LE DIMANCHE 22 MAI A 19H00 MAISON DES SPORT 74200 THONON LES BAINS

24170555 **F BOURGET UNITED 1** contre **FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 28 AVRIL 2022 A 21H00
GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A FUTSAL ROCHETTE O 1 contre **AS THONON** se jouera le vendredi 20 MAI 2022 à 21h00 au gymnase du centenaire
73110 VALGELON LA ROCHETTE

F BOURGET UNITED 2 contre **FC RUMILLY VALLIERES** JEUDI 19 MAI 2022 A 21H00
GYMNASSE DU BOCAGE 73000 CHAMBERY

A l'attention des clubs FBU et MARNAZ, il faut trouver une date pour votre rencontre remise du mercredi 02 Février 2022.

AIX FC contre **FUTSAL LAC ANNECY 2** en attente de proposition de date.